



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le **17 FEV. 2025**

ID : 057-245700695-20250210-D2025\_11\_SI-AR

## DECISION 2025-11

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom e Environs,

Vu la délibération n°19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune de Roussy-le-Village pour le bénéfice de son groupe scolaire Jean Monnet,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

De confier à la commune de Roussy-le-Village pour le bénéfice de groupe scolaire Jean Monnet, le matériel de compostage suivant :

- 1 composteur de 600 litres
- 2 bioseaux

#### **Article 2** :

Le matériel sera installé place de l'Europe – 57330 Roussy-le-Village

#### **Article 3** :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- Les enseignants
- Les élèves
- Le personnel communal

#### **Article 4** :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 février 2025

Le Président  
Michel PAQUET

